



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Deuxième Commission

Point 91 c) et f) de l'ordre du jour

**Questions de politique macroéconomique :
mesures spécifiques répondant aux besoins
et problèmes particuliers des pays en développement
sans littoral; résultats de la Conférence ministérielle
internationale des pays en développement sans littoral
et de transit et des pays donateurs et des organismes
internationaux de financement et de développement
sur la coopération en matière de transport en transit**

Lettre datée du 2 octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué ministériel adopté à l'issue de la quatrième Réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral, tenue à New York le 30 septembre 2003, et le communiqué des ministres des pays en développement sans littoral publié le 13 septembre 2003 à la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Cancún (Mexique) (voir annexes I et II).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 91 c) et f) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
Président du Groupe des pays
en développement sans littoral
(Signé) Aloukéo **Kittikhoun**



**Annexe I à la lettre datée du 2 octobre 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République démocratique populaire lao
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué adopté à l'issue de la quatrième Réunion
ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral,
tenue à New York le 30 septembre 2003**

Nous, Ministres des pays en développement sans littoral, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies en marge de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, *rappelant* que, dans la Déclaration du Millénaire¹, les chefs d'État et de gouvernement se sont déclarés conscients des besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral et ont demandé instamment aux donateurs bilatéraux et multilatéraux d'accroître leur aide financière et technique à ces pays pour les aider à satisfaire leurs besoins particuliers de développement et à surmonter les obstacles géographiques en améliorant leurs systèmes de transport en transit, et ont décidé de créer, aux niveaux tant national que mondial, un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté.

Rappelant aussi les résolutions 56/180, du 20 décembre 2001, et 57/242, du 20 décembre 2002, de l'Assemblée générale,

Rappelant en outre les communiqués ministériels adoptés lors des réunions ministérielles annuelles des pays en développement sans littoral tenues en 2000, 2001 et 2002,

1. *Accueillons avec satisfaction* les résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit. À cet égard, nous *félicitons* le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les États en développement insulaires de l'efficacité avec laquelle il a préparé et organisé la Conférence ministérielle internationale et mobilisé les ressources et coordonné les efforts des organismes des Nations Unies et autres organisations internationales compétentes. Nous savons gré aux organisations et organismes des Nations Unies, notamment la CNUCED et les commissions régionales, aux institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, et à la communauté internationale d'avoir fourni l'appui fonctionnel, financier et technique nécessaire à la préparation et à l'organisation de la Conférence;

2. *Exprimons* notre sincère gratitude au Gouvernement et au peuple de la République du Kazakhstan pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à la Conférence ministérielle internationale tenue à Almaty et sa parfaite organisation;

3. *Félicitons vivement* la République démocratique populaire lao de l'efficacité avec laquelle, en tant que Président du Groupe des pays en développement sans littoral, elle a défendu la cause de ces pays, en particulier pendant la Conférence d'Almaty;

¹ Voir résolution 55/2.

4. *Accueillons avec une vive satisfaction* l'admission de la République de Moldova dans le Groupe des pays en développement sans littoral et sommes convaincus que le Groupe s'en trouvera renforcé;

5. *Soulignons* que le Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit marque un progrès décisif en ce qu'il prévoit, dans cinq domaines prioritaires, des mesures précises pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral. De véritables partenariats seront créés entre les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement, y compris le secteur privé, pour appliquer le Programme d'action;

6. *Insistons* sur le rôle que les organisations internationales, régionales et sous-régionales doivent jouer pour que le Programme d'action d'Almaty soit appliqué intégralement et efficacement et *prions* le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les États en développement insulaires d'en assurer le suivi et l'application pleine et entière. Nous *demandons instamment* aux organisations et organismes des Nations Unies et autres organisations internationales compétentes, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les commissions économiques régionales, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation mondiale des douanes, de participer pleinement et activement à l'application du Programme d'action, qui devrait commencer immédiatement;

7. *Reconnaissons* l'importance de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, qui doit se tenir à Marrakech (Maroc) du 16 au 19 décembre 2003, et *soulignons* que les besoins particuliers des pays en développement sans littoral et la question de l'application du Programme d'action d'Almaty devraient y être examinés;

8. *Demandons aussi* au Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les États en développement insulaires d'entreprendre une campagne de sensibilisation de grande envergure en vue de faire mieux connaître, aux niveaux international, régional, sous-régional, bilatéral et national, les résultats de la Conférence ministérielle internationale d'Almaty et faire comprendre qu'il faut y donner suite immédiatement;

9. *Demandons* aux pays donateurs de fournir l'assistance financière et technique nécessaire pour l'application du Programme d'action d'Almaty;

10. *Soulignons* l'importance des accords de coopération entre les pays en développement sans littoral et de transit;

11. *Soulignons* qu'il importe de réexaminer périodiquement le Programme d'action d'Almaty pour en assurer l'application pleine et entière. La périodicité de l'examen par l'Assemblée générale devrait concorder avec celle de l'examen du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés et du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Nous *engageons* donc le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à soumettre chaque année à l'Assemblée générale son rapport sur l'état d'avancement de l'application du Programme d'action d'Almaty;

12. *Notons* avec regret l'échec de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Cancún, et *demandons* que les négociations reprennent dès que possible en vue de rendre le marché mondial équitable et libre dans l'intérêt des pays riches comme des pays pauvres;

13. *Approuvons énergiquement* le Communiqué ministériel adopté à la Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, tenue le 13 septembre 2003 en marge de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún;

14. *Accueillons avec une profonde satisfaction* les mesures prises par le Gouvernement paraguayen pour coordonner les efforts concertés des ministres du commerce des pays en développement sans littoral à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún. Le Communiqué devrait être distribué à tous les États Membres et à toutes les organisations internationales concernées;

15. *Décidons* de renforcer encore notre action concertée en vue d'amener l'Organisation mondiale du commerce à reconnaître que l'une des principales raisons de la marginalisation des pays en développement sans littoral est le coût élevé des transactions commerciales et le coût excessif des transports, qui leur barrent véritablement l'accès aux marchés étrangers. Il faudrait surtout renforcer encore notre action concertée en vue d'assurer que, lors des négociations en cours sur l'accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles, une plus grande attention soit accordée aux produits qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement sans littoral. À cet égard, nous *invitons* le Gouvernement paraguayen à continuer à faire fonction de coordonnateur du Groupe des pays en développement sans littoral dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce pour les questions relatives à l'accès aux marchés;

16. *Prions* le Président du Groupe des pays en développement sans littoral de prendre les mesures voulues pour que le présent communiqué soit publié comme document officiel de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

**Annexe II à la lettre datée du 2 octobre 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République démocratique populaire lao
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Communiqué des pays en développement sans littoral*

**Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Burkina Faso,
Kazakhstan, Kirghizistan, Malawi, Mali, Mongolie, Ouganda, Paraguay,
Rwanda, Swaziland, Zambie et Zimbabwe**

Cancún (Mexique), 13 septembre 2003

1. Les ministres des pays en développement sans littoral participant à la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce dans la ferme intention de coopérer avec les membres de ladite organisation conviennent de mettre en place une profonde réforme du système d'échanges multilatéraux ayant pour objet l'adoption de règles commerciales plus équitables, qui tiennent spécialement compte de la situation particulière des pays en développement sans littoral.

2. Les pays en développement sans littoral, qui sont des petits pays économiquement vulnérables, doivent faire face, du fait de leur situation géographique particulière, à un coût plus élevé des transports et des transactions pour leurs biens et services, ce qui les rend moins compétitifs. C'est pourquoi la facilitation du commerce et des conditions préférentielles d'accès pour leurs produits sur les marchés internationaux sont, pour ces pays, des priorités, qui exigent l'étroite coopération de la communauté internationale et, en particulier, des membres de l'Organisation mondiale du commerce.

3. La Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, tenue dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies à Almaty (Kazakhstan), les 28 et 29 août dernier, a recommandé à l'Organisation mondiale du commerce d'examiner les questions cruciales ci-après afin de remédier à la situation difficile à laquelle se heurtent aujourd'hui leurs biens et services :

a) L'application du paragraphe 35 de la Déclaration de Doha, qui charge le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce de réexaminer le programme de travail de la cinquième Conférence ministérielle et de recommander les mesures à prendre pour s'attaquer aux problèmes liés au commerce des petits pays économiquement vulnérables et à la question de leur pleine intégration dans le système commercial multilatéral;

b) Le commerce est un important moteur du développement économique. Des dispositions particulières sont donc nécessaires pour alléger les handicaps et permettre aux pays en développement sans littoral de participer davantage au

* Les pays en développement sans littoral comprennent un groupe de pays en développement, de pays les moins avancés et de pays en transition économique.

commerce international, ce qui revêt une importance vitale pour leurs perspectives de développement;

c) L'importance de tenir compte de la demande formulée par les pays en développement sans littoral tendant à ce que, lors des négociations actuelles sur l'accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles et des services, soit examinée la possibilité de donner accès aux marchés en franchise et hors quotas à tous les produits exportés par les pays en développement sans littoral;

d) La nécessité de prévoir en faveur des pays en voie de développement sans littoral des mesures de facilitation du commerce, qui permettent d'accélérer les procédures douanières au passage des frontières et sur le territoire des pays de transit traversés pour gagner les ports;

e) L'adhésion des pays en développement sans littoral à l'Organisation mondiale du commerce devrait être encore accélérée, compte dûment tenu du fait que l'adhésion de chacun d'eux exige un traitement particulier.

4. Nous accueillons avec satisfaction l'adhésion du Royaume du Népal à l'Organisation mondiale du commerce.

5. Enfin, les ministres demandent qu'une catégorie « programme de travail et développement » soit spécialement créée à Cancún sous les auspices du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce pour l'examen des problèmes liés au commerce des pays en voie de développement sans littoral, en particulier la facilitation du commerce, les transports, le libre accès aux marchés ainsi que l'assistance financière et le renforcement des capacités.
